

Lyon, le 12 novembre 2025

**Courrier à l'attention des patients à remettre par le Pharmacien**

**Objet : Mise à disposition à titre exceptionnel et transitoire de Venlasov XL 75 mg Prolonged-Release Capsules, initialement destiné au marché anglais pour pallier les tensions d'approvisionnement des spécialités à base de Venlafaxine dont Venlafaxine Viatris LP 75 mg, gélule à libération prolongée.**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de fortes tensions d'approvisionnement en Venlafaxine sur le marché et afin d'assurer la continuité de traitement des patients traités par ce produit dans les meilleures conditions, en accord avec l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé (ANSM), Viatris Santé met à votre disposition, à titre exceptionnel et transitoire, la spécialité **Venlasov XL 75 mg Prolonged-Release Capsules**, initialement destinée au marché anglais.

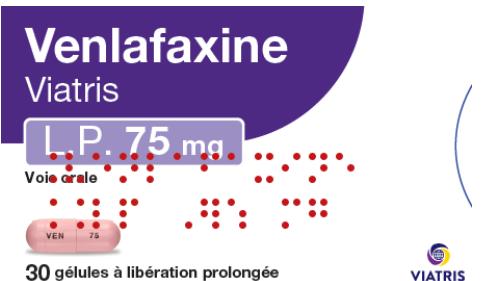
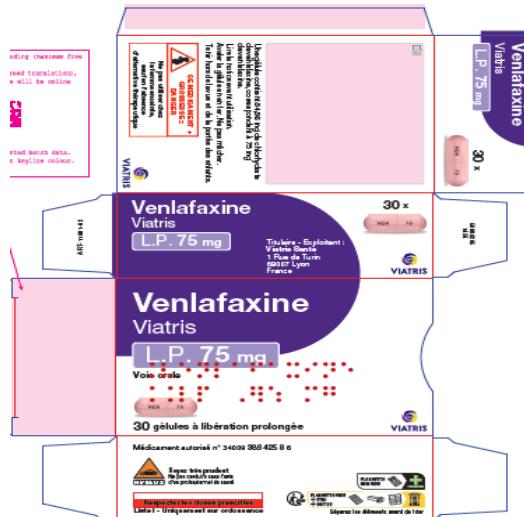
Ces unités de **Venlasov XL 75 mg Prolonged-Release Capsules CIP 3400930327685** et la spécialité Venlafaxine Viatris LP 75 mg (CIP 3400938842586) ont des indications et une utilisation comparable.

La notice de **Venlafaxine Viatris LP 75 mg, gélule à libération prolongée** est disponibles sur le site de l'ANSM:  
<https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/index.php>

La notice de **Venlasov XL 75 mg Prolonged-Release Capsules traduite en français est mise à disposition avec chaque boîte.**

**Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou de votre pharmacien.**

Voir les photos des étuis ci-dessous pour comparaison :

<p><b>VENLAFAXINE VIATRIS LP 75 mg, gélule à libération prolongée</b></p> <p>Face principale de l'étui</p> 	<p><b>Venlasov XL 75 mg Prolonged-Release Capsules Spécialité importée</b></p> <p>Face principale de l'étui</p> 
	
<p><b>Liste des excipients</b> Contenu d'une gélule : hypromellose, EUDRAGIT RS 100, laurylsulfate de sodium, stéarate de magnésium.</p> <p>Enrobage des comprimés contenus dans la gélule : EUDRAGIT E 12,5.</p> <p>Enveloppe de la gélule : dioxyde de titane E171, gélatine, oxyde de fer rouge E172.</p> <p>Encre d'impression : gomme laque, oxyde de fer noir.</p>	<p><b>Liste des excipients</b> Contenu d'une gélule : cellulose microcristalline, copovidone, éthylcellulose, stéarate de magnésium, povidone, silice colloïdale anhydre, talc.</p> <p>Enveloppe de la gélule : dioxyde de titane (E171), gélatine, oxyde de fer noir (E172), oxyde de fer rouge (E172). L'encre d'impression contient : gomme laque, propylène-glycol, alcool déshydraté, alcool isopropyle, alcool butylique, solution forte d'ammonium, oxyde de fer rouge (E172).</p>
<p><b>Pictogramme Grossesse :</b></p> 	<p>La spécialité importée ne comporte pas de pictogramme grossesse mais si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre ce médicament.</p>
<p><b>Pictogramme Conduite Automobile :</b></p> 	<p>La spécialité importée ne comporte pas de pictogramme conduit mais ne conduisez pas et n'utilisez aucun outil ou machine jusqu'à ce que vous sachiez comment Venlasov XL 75 mg Prolonged-Release Capsules vous affecte.</p>

**Recommandation d'utilisation de Venlasov XL 75 mg Prolonged-Release Capsules :**

- Comme la spécialité Viatris, la spécialité importée Venlasov est à libération prolongée (L.P.). Cette spécialité importée Venlasov est conditionnée en boîte de 28 gélules tandis que la spécialité Viatris est conditionnée en boîte de 30 gélules. Les gélules sont opaques et de couleur pêche, elles présentent des bandes de couleur rouge aux extrémités. Ces gélules contiennent des granules blanches permettant la libération prolongée, il n'est pas normal de retrouver ces granules intacts dans les selles.

**Pour toute question, contactez votre pharmacien ou votre médecin**

Nous vous précisons que Viatris Santé est en charge de l'exploitation en France de ce médicament importé, en ce qui concerne notamment l'information médicale, la déclaration des effets indésirables et les réclamations qualités éventuelles, ainsi que tout autre élément utile concourant notamment à la diminution du risque d'erreurs médicamenteuses.

**Déclaration des effets indésirables :**

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et le réseau des centres régionaux de pharmacovigilance

- Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez <http://ansm.sante.fr> ou <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/index.php>

Nous vous prions de de bien vouloir nous excuser des difficultés occasionnées et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Anne YVON

Pharmacien Responsable